



## Conditions générales

### 1. Parties, conclusion du contrat, parties intégrantes du contrat

Les présentes conditions générales (« **CG** ») s'appliquent à tous les contrats et relations précontractuelles entre 20 Minutes SA (« **20 MINUTES** ») et la personne physique qui accepte les présentes CG (le « **CLIENT** ») qui se nouent ou se concluent entre le CLIENT et 20 MINUTES par le biais du site Internet de 20 MINUTES. Cela vaut indépendamment du fait que les prestations fournies en lien avec un tel contrat par 20 MINUTES le soient à titre onéreux ou non. Les présentes CG ne s'appliquent pas aux contrats entre 20 MINUTES et les clients publicitaires concernant l'insertion et la publication de publicité sur le site Internet de 20 MINUTES. Les conditions générales d'utilisation du site Internet de 20 MINUTES ne sont pas affectées par les présentes CG, dans la mesure où ces dernières ne le prévoient pas expressément.

Le site Internet de 20 MINUTES ne constitue pas une offre. En revanche, le fait qu'un CLIENT s'annonce sur le site Internet de 20 MINUTES ou le fait que le CLIENT passe une commande par le biais du site Internet de 20 MINUTES constitue une offre de la part du CLIENT que 20 MINUTES peut accepter ou refuser selon sa libre appréciation. Un contrat entre 20 MINUTES et le CLIENT n'est conclu que lorsque 20 MINUTES accepte une telle offre du CLIENT. 20 MINUTES communiquera son acceptation ou son refus de l'offre au CLIENT sous une forme appropriée.

En fonction de l'objet de chaque contrat conclu entre 20 MINUTES et le CLIENT, les conditions contractuelles particulières respectives (« **CCP** ») s'appliquent à titre supplétif aux présentes CG. En cas de conflit entre la teneur des CCP et celle des présentes CG, la réglementation des CCP applicables prime.

### 2. Protection des données

20 MINUTES s'engage à traiter les données du CLIENT avec soin et à respecter les dispositions relatives à la loi sur la protection des données. Le CLIENT prend connaissance et accepte que ses données sont susceptibles d'être traitées par un tiers et non pas par 20 MINUTES (i) sur mandat de 20 MINUTES ou (ii) en raison d'une fourniture de prestations communes. Le CLIENT prend connaissance et accepte que ses données soient utilisées par 20 MINUTES à des fins de marketing. De plus, il accepte que ses données soient transmises à des tiers, que cela soit des organes étatiques ou des établissements de vérification de crédit privés, à des fins de vérification de sa solvabilité et que 20 MINUTES échange les données du client avec ces tiers. De plus, le CLIENT prend connaissance et accepte que ses données puissent être transmises à l'étranger (i) aux fins d'exécution du contrat entre 20 MINUTES et le CLIENT (y compris la fourniture de prestations en lien avec ce contrat par des tiers pour 20 MINUTES et la fourniture de prestations par des tiers en commun avec 20 MINUTES), (ii) à des fins de marketing et (iii) à des fins de vérifications de sa solvabilité. Le CLIENT prend en outre connaissance du fait que la protection de ses données à l'étranger est susceptible de ne pas correspondre à la protection des données telle que légalement régie en Suisse.

### 3. Modalités de paiement

Les prestations à titre onéreux de 20 MINUTES peuvent être payées par carte de crédit, par Postcard, par des bons d'un montant correspondant ou sur facture. En ce qui



concerne le paiement sur facture, 20 MINUTES est libre de refuser au CLIENT le paiement sur facture sans indication des motifs. 20 MINUTES est également libre d'exiger de chaque type de CLIENT le paiement d'avance pour chacune de ses prestations. Aux fins de facturation et de réception des versements en tous genres, 20 MINUTES a chargé Swiss Post Solutions SA d'agir en tant que bureau de paiement pour 20 MINUTES. Cela signifie que le CLIENT peut remplir ses éventuelles obligations de paiement envers 20 MINUTES exclusivement par paiement à Swiss Post Solutions SA en faveur de 20 MINUTES. Si le CLIENT paie par carte de crédit, il habilite 20 MINUTES à céder ses créances à la société de cartes de crédit correspondante. Dans ce cas, les dispositions du contrat de carte de crédit s'appliquent.

Tous les prix communiqués au CLIENT s'entendent TVA incluse.

Le délai de paiement peut être fixé unilatéralement par 20 MINUTES. Celui-ci ressort de la facture. Si un CLIENT n'observe pas un délai de paiement, il tombe en demeure sans autre rappel. En cas de retard de paiement d'un CLIENT, 20 MINUTES est autorisé à suspendre ses prestations envers le CLIENT, indépendamment du fait que le retard de paiement concerne la prestation en question. Si un rappel doit être envoyé au CLIENT, des frais de rappel de CHF 20.- sont dus au deuxième rappel. La demande de remboursement d'autres dommages, de frais de rappel, de frais de recouvrement et d'intérêts moratoires demeure réservée. Le CLIENT prend connaissance que les créances de 20 MINUTES peuvent être cédées à Swiss Post Solutions SA ou à une entreprise chargée du recouvrement, laquelle peut, dans ce cas, faire valoir en son propre nom et pour son propre compte les montants ouverts.

#### **4. Garantie**

La garantie est exclusivement régie par les CCP. Au demeurant, toute garantie est exclue.

#### **5. Responsabilité**

La responsabilité de 20 MINUTES ou de ses auxiliaires pour tout type de dommage est exclue, sauf disposition légale contraire.

#### **6. Durée du contrat**

La durée du contrat est régie par les CCP.

Les résiliations doivent se faire par écrit ou sous une autre forme de communication mise à disposition du CLIENT par 20 MINUTES à cette fin, sauf disposition contraire des CCP applicables.

Si le CLIENT viole des obligations contractuelles essentielles ou s'il tombe en demeure concernant le paiement d'une facture, 20 MINUTES peut résilier sans délai un contrat conclu sur la base des présentes CG.

#### **7. Modification des CG**

20 MINUTES a le droit de modifier en tout temps les présentes CG ainsi que les CCP applicables. De telles modifications sont communiquées au CLIENT par écrit, par voie électronique ou par publication sur le site Internet. Elles acquièrent automatiquement validité, à moins que le CLIENT ne fasse opposition par courrier recommandé dans un



délai de 5 jours dès la communication ou la publication. Le CLIENT peut consulter en tout temps les CG et CCP actuellement en vigueur sous [http://www.20min.ch/ro/links/conditions\\_generales.tpl](http://www.20min.ch/ro/links/conditions_generales.tpl).

**8. Interdiction de la compensation**

Le CLIENT n'a pas le droit de compenser les créances qu'a 20 MINUTES à son encontre avec d'éventuelles créances qu'il a pour sa part à l'encontre de 20 MINUTES.

**9. Communication**

La communication entre 20 MINUTES et le CLIENT se fait par courriel, sauf disposition contraire des CCP applicables.

**10. Clause de sauvegarde**

Dans l'éventualité où l'une des dispositions des présentes CG ou des CCP applicables serait ou deviendrait inefficace, ou si les CG ou les CCP applicables présentent une lacune, la validité juridique des autres dispositions n'en est pas affectée. La disposition inefficace est alors réputée être remplacée par une disposition efficace qui se rapproche le plus du but économique primaire recherché par les parties.

**11. For, droit applicable**

Toutes les relations contractuelles entre le CLIENT et 20 MINUTES relèvent exclusivement du droit suisse. Le for pour tous les litiges découlant ou en lien avec toutes les relations contractuelles entre 20 MINUTES et le CLIENT est Zurich. Demeurent réservés les éventuels fors impératifs légaux.

## Conditions contractuelles particulières – Soundshack

### 1. Parties, champ d'application des CG

Les présentes conditions contractuelles particulières (« **CCP** ») régissent la relation contractuelle entre 20 Minutes SA (« **20 MINUTES** ») et la personne physique qui accepte les présentes CCP (le « **CLIENT** ») en lien avec la prestation SOUNDSHACK (définition ci-dessous).

Les conditions générales de 20 MINUTES actuellement en vigueur (les « **CG** ») s'appliquent à la présente relation contractuelle. Le CLIENT peut consulter en tout temps les CG actuellement en vigueur sous [http://www.20min.ch/ro/links/conditions\\_generales.tmpl](http://www.20min.ch/ro/links/conditions_generales.tmpl). Les termes qui y sont définis ont la même signification dans les présentes CCP.

Seuls les personnes domiciliées en Suisse peuvent conclure un contrat portant sur SOUNDSHACK (définition ci-dessous) avec 20 MINUTES.

### 2. Objet du contrat, prestations de 20 Minutes

20 MINUTES propose au CLIENT, sous la dénomination « Soundshack », un service musical, lui permettant d'écouter, contre versement d'un montant forfaitaire, une quantité illimitée de morceaux de musique en streaming par Internet pour une durée limitée (« **SOUNDSHACK** »). SOUNDSHACK est proposé sous forme d'abonnement par 20 MINUTES ; le CLIENT verse une rémunération en échange de laquelle il peut bénéficier, pendant la durée de l'abonnement, des prestations de 20 MINUTES présentées ci-après. La durée et le type d'abonnement correspondent à ce qui a été convenu lors de la commande par voie électronique.

20 MINUTES s'engage à fournir les prestations suivantes en lien avec SOUNDSHACK :

- (a) mise à disposition d'un logiciel (le « **PLAYER** ») permettant au CLIENT d'écouter la musique en streaming ;
- (b) mise à disposition de l'infrastructure nécessaire au fonctionnement du PLAYER sur les pages Internet de 20 MINUTES ;
- (c) mise à disposition de morceaux de musique pouvant être écoutés en streaming au moyen du PLAYER ;
- (d) mise à disposition de morceaux de musique qui peuvent être rendus disponibles hors ligne, c'est-à-dire pouvant être écoutés sur un appareil mobile, au moyen du PLAYER, sans connexion Internet (pour autant que cela soit prévu dans le type d'abonnement en question).

### 3. Devoirs de collaboration du client

Il incombe au CLIENT de se servir d'un ordinateur ou d'un téléphone portable pour utiliser le PLAYER. Cet appareil doit disposer d'une puissance de traitement et d'une mémoire suffisantes pour pouvoir utiliser le PLAYER. Le CLIENT prend connaissance du fait que 20 MINUTES n'est pas en mesure de mettre le PLAYER à disposition pour chaque système d'exploitation existant. Il s'est assuré, avant la conclusion du contrat, que le PLAYER est compatible avec son appareil.



L'utilisation de SOUNDSHACK requiert une connexion Internet. Il incombe au CLIENT de conclure un abonnement Internet pour son ordinateur ou un abonnement de téléphonie portable comprenant une connexion Internet pour son téléphone portable.

Le CLIENT prend connaissance du fait que l'écoute de musique en streaming a pour conséquence de générer un transfert d'une grande quantité de données. Le CLIENT doit prendre exclusivement à sa charge les éventuels frais découlant de ce transfert de données et il lui incombe de conclure un abonnement de téléphonie portable ou un abonnement Internet permettant d'utiliser SOUNDSHACK.

#### 4. Login

L'utilisation de SOUNDSHACK requiert un login (nom d'utilisateur et mot de passe) (les « **DONNÉES LOGIN** »), mis à disposition du CLIENT après la conclusion d'un abonnement.

Le CLIENT s'annonce dans le PLAYER au moyen de ses DONNÉES LOGIN et s'identifie grâce à ces dernières auprès de 20 MINUTES. Le CLIENT doit choisir un mot de passe sûr et conserver soigneusement ses DONNÉES LOGIN. Le CLIENT n'a le droit d'utiliser ses DONNÉES LOGIN que pour son propre usage et n'a pas le droit de les transmettre à un tiers.

Le PLAYER vérifie, grâce aux DONNÉES LOGIN, si l'abonnement du CLIENT est échu. Dans ce cas, ce dernier est informé par le PLAYER et l'accès à SOUNDSHACK est bloqué. Il n'est possible d'accéder à SOUNDSHACK que depuis un seul appareil (ordinateur et appareils mobiles) à la fois par abonnement (c'est-à-dire avec une paire de DONNÉES LOGIN).

En ce qui concerne les morceaux de musique ayant été mis à disposition hors ligne, le CLIENT doit connecter son appareil mobile à Internet une fois par semaine, afin que le PLAYER puisse vérifier si l'abonnement du CLIENT est échu. Si le CLIENT omet de le faire, son accès à SOUNDSHACK sur cet appareil mobile est bloqué jusqu'à ce que le PLAYER ait pu constater de la manière décrite ci-dessus que son abonnement est toujours actif.

#### 5. Conditions de la licence

##### 5.1. Player

20 MINUTES concède au CLIENT une licence d'utilisation personnelle, non-exclusive et non-transmissible sur le PLAYER. Le PLAYER ne doit exclusivement être utilisé en lien avec SOUNDSHACK. Le PLAYER doit être utilisé par le CLIENT qu'à des fins privées et le PLAYER ne peut être ni copié, ni être rendu accessible ou mis à disposition d'autres personnes de quelque manière que ce soit. De plus, il est interdit de décompiler le code source du PLAYER et il est interdit d'apporter des modifications au code (code source ou code compilé) du PLAYER. Il est par ailleurs interdit de créer des interfaces vers le PLAYER qui n'ont pas été mises à disposition du CLIENT par 20 MINUTES sous une forme officielle documentée. Après la résiliation du contrat entre 20 MINUTES et le CLIENT, ce dernier est tenu d'effacer intégralement le PLAYER sur tous les appareils sur lesquels le programme a été installé et de détruire les éventuelles copies de sauvegarde.

##### 5.2. Musique

La musique à laquelle le CLIENT a accès au moyen de SOUNDSHACK et écoutée au moyen du PLAYER ne peut être utilisée qu'à des fins privées exclusivement, ne peut être écoutée qu'au moyen du PLAYER exclusivement et ne peut être utilisée que sur un appareil à la fois. Il est interdit au CLIENT d'enregistrer des morceaux de musique, de les copier ou de



les transformer de quelque manière que ce soit en fichiers pouvant être lus par un autre logiciel ou lui permettant de les transmettre à d'autres personnes ou de graver les morceaux de musique sur un CD. La transmission de morceaux de musique à d'autres personnes est interdite, peu importe sous quelle forme. Il est notamment interdit de charger les morceaux de musique sur un appareil n'appartenant pas au CLIENT. Il est également interdit de vendre, d'offrir, de louer, d'échanger ou de passer dans un lieu public (par ex. bars, concerts, clubs, écoles, moyens de transport) les morceaux de musique rendus accessibles par SOUNDSHACK. De plus, il est interdit au CLIENT d'apporter des modifications au mécanisme de protection contre la copie qui protège les morceaux de musique, ou de contourner cette protection de quelque manière que ce soit.

Le CLIENT s'engage à utiliser la musique rendue accessible par le service de SOUNDSHACK en conformité avec les règles décrites ci-dessus. En cas de dommage causé à 20 MINUTES suite à l'inobservation par le CLIENT des règles établies ci-dessus, le CLIENT est tenu de réparer ce dommage.

#### **6. Etendue de l'utilisation**

Le CLIENT a le droit d'écouter en streaming, pendant la durée de l'abonnement et contre paiement du prix de cet abonnement, un nombre illimité de morceaux de musique, ou, le cas échéant, de pouvoir rendre disponible un nombre limité de morceaux de musique hors ligne. Toutefois, si le CLIENT utilise l'offre en streaming contenue dans SOUNDSHACK de manière clairement supérieure à la moyenne, 20 MINUTES se réserve le droit de résilier l'abonnement pour la fin du mois suivant, en respectant un délai de cinq jours. Les frais d'abonnement déjà payés sont éventuellement remboursés au pro rata temporis.

#### **7. Prix, modalités de paiement, demeure**

Le prix pour SOUNDSHACK est déterminé par 20 MINUTES en fonction de l'abonnement choisi. Le prix correspond à ce qui a été convenu lors de la commande par voie électronique.

20 MINUTES se réserve le droit de modifier les prix en tout temps. Une telle modification de prix a toujours lieu à la fin de la période d'abonnement déterminante pour le CLIENT. Si 20 MINUTES procède à une modification générale des prix, le CLIENT ne bénéficie d'aucun droit à la modification du prix de son abonnement pendant la période d'abonnement en cours.

Les modalités de paiement convenues lors de la procédure de commande par voie électronique s'appliquent. 20 MINUTES est libre d'exiger le paiement d'avance des abonnements pour toute la durée de l'abonnement ou de convenir d'un paiement par mensualités.

En cas de retard dans le paiement par le CLIENT, 20 MINUTES se réserve le droit de bloquer l'accès à SOUNDSHACK sans autre rappel et immédiatement.

#### **8. Garantie, support**

En ce qui concerne le PLAYER, 20 MINUTES se porte exclusivement garant du fait que le CLIENT puisse accéder à SOUNDSHACK, et que celui-ci puisse écouter les morceaux de musique proposés par SOUNDSHACK au moyen du PLAYER. 20 MINUTES ne se porte cependant pas garant que le PLAYER fonctionne en tout temps sans problème.



20 Minuten AG  
Werdstrasse 21  
Postfach  
8021 Zürich  
MwSt.-Nr. 473 667

20 MINUTES ne se porte pas garant du nombre ou de l'actualité des morceaux de musique mis à disposition par SOUNDSHACK. De plus, 20 MINUTES ne se porte pas garant de la disponibilité permanente de SOUNDSHACK.

Si le CLIENT n'est pas en mesure d'utiliser SOUNDSHACK pour une raison imputable à 20 MINUTES, il a le droit de résilier sans délai son abonnement, tous les autres droits de garantie étant exclus, si 20 MINUTES n'a pas été en mesure de résoudre le problème dans un laps de temps raisonnable (5 jours ouvrables au minimum) après en avoir eu connaissance. Le CLIENT doit informer 20 MINUTES en le contactant par courriel à l'adresse suivante : [contactcenter@20minutes.ch](mailto:contactcenter@20minutes.ch). La résiliation immédiate doit être envoyée par courrier recommandé à l'adresse suivante :

20 Minutes  
Contact Center  
Werdstrasse 21  
Case postale  
8021 Zurich

Les sommes déjà payées sont remboursées par 20 MINUTES au pro rata temporis en cas de résiliation selon le présent chiffre 8.

#### **9. Droits de propriété intellectuelle**

Tous les droits sur les morceaux de musique rendus accessibles le CLIENT par le biais de SOUNDSHACK restent propriété des titulaires des droits.

Tous les droits sur le PLAYER restent propriété de 20 MINUTES ou des titulaires des droits.

#### **10. Durée du contrat**

En ce qui concerne SOUNDSHACK, ce contrat est conclu pour une durée fixe d'abonnement, convenue lors de la commande par voie électronique.

20 MINUTES a le droit de résilier sans délai l'abonnement en cas de retard dans le paiement par le CLIENT ou en cas de violation des modalités de la licence, conformément au chiffre 5. Dans ce cas, les frais déjà payés échoient en faveur de 20 MINUTES. 20 MINUTES bénéficie en outre du droit de résiliation conformément au chiffre 6. Le CLIENT bénéficie par ailleurs du droit de résiliation conformément au chiffre 8.